

# La surdité, entre handicap et culture

**Didier Séguillon\*** est membre du programme Handicaps et Société à l’École des hautes études en sciences sociales. Il évoque ici l’originalité de la situation de handicap liée à une déficience auditive sévère ou profonde, la potentialité inclusive de l’EPS pour les élèves dans cette situation, et une revendication culturelle de la communauté sourde qui questionne son inclusion.

La Fédération française handisport organise depuis 2008 les « pratiques sportives des Sourds ». Le choix du terme de « Sourds », plutôt que déficients auditifs, marque la volonté des intéressés de se démarquer du handicap et leur revendication d’une identité culturelle singulière<sup>1</sup>. Pour autant, la déficience auditive est bien une réalité, source d’un handicap qui interpelle l’enseignant d’EPS : quelles difficultés pour les élèves concernés et lui-même ? Comment y faire face ? Quelle(s) réussite(s), notamment en termes d’inclusion ? Mais il s’agit aussi de considérer la rencontre entre une particularité culturelle proclamée et le principe d’inclusion.

#### La déficience auditive, source d’un handicap partagé

Il y a plusieurs degrés de déficience auditive : déficience légère, sévère, profonde pour atteindre l’état de surdité. Celle-ci est alors distinguée selon le niveau anatomique de l’atteinte, avec des conséquences fonctionnelles différentes. Il n’existe donc pas une, mais des surdités. La déficience auditive est une entrave potentielle à la participation sociale en milieu ordinaire, à l’école comme dans d’autres domaines, mais sa particularité est que le handicap n’est pas que du côté de la personne déficiente. En effet, dès la première rencontre entre l’enseignant et le jeune sourd, et contrairement aux autres types de publics à besoins éducatifs particuliers, l’enseignant ne possède pas vraiment d’avantages face au jeune sourd. Certes, la surdité constitue un handicap de communication pour le sourd, mais aussi pour l’interlocuteur entendant<sup>2</sup>. Dans cette situation, l’élève

et l’enseignant sont, en quelque sorte, à égalité, dans la mesure où ils sont tous deux en difficulté pour communiquer l’un avec l’autre.

#### En EPS, des réussites sous conditions

Ce qui fait la spécificité de l’enseignement de l’EPS réside ici dans la maîtrise de la communication, car les élèves sourds et malentendants n’ont pas, contrairement à ce qui a longtemps été dit, de difficultés motrices particulières.<sup>3</sup> De fait, une partie de leurs difficultés, quand ils ne réussissent pas, réside souvent dans l’incompréhension de la tâche, voire dans la représentation déformée de la situation motrice ou encore dans la nature ou la forme de la consigne, en raison notamment de leur faible expérience de communication, y compris avec les camarades, hors du temps scolaire ou dans le cercle familial, et du faible référentiel à leur disposition dans ce domaine.

La question de la langue pour communiquer se pose donc d’emblée. Pour sa part, le professeur d’EPS doit pour le moins s’assurer régulièrement que les consignes, le but ou l’objectif de la tâche sont compris. Dans cette perspective, il s’agit pour lui de multiplier les canaux et les modes de communication : l’écrit, la démonstration, mais aussi l’oral avec des élèves malentendants appareillés. Compte tenu de la spécificité de l’EPS, des indices peuvent rapidement être repérés par l’enseignant à travers le comportement de l’élève déficient auditif pour savoir s’il a ou non compris le message.

Un élément facilitateur de la communication tient au fait qu’un certain nombre d’APSA font appel à

des règles qui sont codées de façon visuelle, comme en sports collectifs : chaque faute est indiquée par un signe ; dans les sports de combats, chaque action ou chaque décision est assortie de gestes précis ; dans les sports de raquettes, il est possible de communiquer de façon gestuelle (points, changement de service...). Le jeune sourd ou malentendant a développé, dès sa prime enfance, une grande faculté à interpréter et à reconnaître des codes gestuels. Ainsi, les codes spécifiques s’acquièrent-ils assez rapidement, du moins suffisamment vite pour être compris dès les premières séquences de travail. L’inclusion d’un élève déficient auditif n’est donc pas un problème insurmontable pour l’enseignant d’EPS. Cependant, il doit rester vigilant et toujours garder à l’esprit que cet élève est en situation de moindre communication, voire de non-communication avec ses camarades et plus généralement avec son entourage. L’enseignant doit donc utiliser de préférence des tableaux de situation de références, des fiches écrites dans les cas de travaux en atelier, des fiches d’évaluation, des fiches d’observation et de critères de réalisation ou de réussite... Dans le cas de signaux gestuels, il est nécessaire de les définir précisément afin d’éviter des interactions avec la LSF (Langue des signes française), élément clé pour l’enseignement auprès des enfants sourds.

#### Une revendication culturelle

La LSF est la langue première par laquelle les sourds communiquent entre eux. Elle possède sa propre syntaxe, évolue, se complexifie,

« Ce désir de se retrouver entre soi ne manque pas d'interroger le principe d'inclusion. »



comme n'importe quelle langue orale. Malheureusement, les sourds sont encore trop souvent perçus comme des malades qu'il faut soigner et non pas comme des êtres à éduquer à l'aide de leur propre langue, même si d'autres modes de communication peuvent y être annexés. Être sourd, c'est, en effet, avoir une langue spécifique mais aussi avoir une culture et une identité collective propre, comme ont pu le revendiquer Emmanuelle Laborit<sup>4</sup> ou Joël Chalud<sup>5</sup>. Aujourd'hui, Fabrice Bertin, notamment, nous présente la surdité non pas comme un moins, comme un handicap, mais comme un particularisme qui est un élément constitutif de la personnalité même de la personne porteuse de surdité, comme un autre normal et non une pathologie. Plus qu'une infirmité physique, la surdité apparaît comme un rapport social. Les sourds ne se rangent pas dans la catégorie des handicapés, mais bien plutôt dans celle des migrants, étrangers à leur propre pays d'origine. Le législateur a, certes, rédigé et fait promulguer des textes, de 1975 à 2005, dont l'idée est généreuse au départ... sauf peut-être pour les sourds, selon eux. Ils nous disent qu'ils ne correspondent pas au profil courant des personnes handicapées : « nous sommes une minorité linguistique. Nous possédons une langue, celle des signes, qui a survécu malgré son interdiction<sup>6</sup>. » Ce particularisme aboutit à un fait

troublant pour nous, non-sourds, ou entendants, comme disent les sourds : la demande par les membres de la communauté sourde d'être reconnus comme sourds. Se revendiquer en tant que tels, avoir des enfants sourds et être heureux qu'ils le soient peut surprendre. Pour les sourds de naissance, notamment, être sourd n'est pas un handicap mais une différence culturelle et linguistique, ce qu'aucun groupe de personnes dites « handicapées » ne revendique.

### Conclusion

L'EPS apparaît comme une discipline scolaire en grande partie accessible pour les élèves déficients auditifs, et donc une discipline inclusive par excellence, à condition d'être mise en œuvre avec une attention particulière aux modalités de communication. Dans le mouvement sportif, résoudre les difficultés de communication ne paraît pas suffisant. La dissolution de la Fédération française des sourds de France et son intégration au sein de la Fédération française handisport sont en effet mal vécues par les sourds. Ils vivent mal d'être assignés à la catégorie des « handicapés » et ils voudraient retrouver un espace où la dimension compétitive était moins forte. Pour eux, « le terrain sportif apparaît avant tout comme un espace de rencontre, de convivialité, de fête et d'échange (...). Ils trouvent ainsi une occasion d'échanger ce qu'ils vivent autour de la pratique sportive

et de s'apercevoir qu'ils possèdent des expériences communes, plus ou moins douloureuses, en milieu entendant, dans la vie quotidienne ou au travail »<sup>7</sup>. Ce désir de se retrouver entre soi ne manque pas d'interroger le principe d'inclusion.♦ **Didier Séguillon**

\*Enseignant d'EPS, aujourd'hui Maître de conférences à l'UFR-STAPS de l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense.

1. D. Séguillon, S. Ferez et S. Ruffié (2013), L'inclusion des « Sourds sportifs » au sein du Mouvement handisport. Un impossible défi ? in *Corps, Sport, Handicap, tome 1, L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008)*, Éd. Téraèdre, pp 177-192.

2. Voir le guide *Scolariser les élèves sourds et malentendants* (CNDP) : [http://www.handiplace.org/media/pdf/autres/guide\\_scolariser\\_eleves\\_sourds\\_et\\_malentendants\\_142904.pdf](http://www.handiplace.org/media/pdf/autres/guide_scolariser_eleves_sourds_et_malentendants_142904.pdf)

3. - D. Séguillon, M.-L. Hamard et R. Pédroso (2001), Enseigner et animer les activités physiques adaptées aux jeunes sourds et malentendants. Dossier de la revue EPS n°55. Éd. Revue EPS, pp 23-30.

- D. Séguillon (dir.). Dossier *Surdité et Activités Physiques et Sportives*. Revue EPS n°266, 1997. Éd. Revue EPS, pp 25-39.

4. E. Laborit (1994), *Le Cri de la mouette*. Paris, Éditions Robert Laffont.

5. J. Chalude (2010), « Bilinguisme et biculturalisme : être sourd ou ne pas être sourd », *La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation*, n°49, p. 71.

6. F. Bertin (2010), *Les sourds. Une minorité invisible*. Paris, Éditions Autrement, Collection mutations.

7. D. Séguillon, S. Ferez et S. Ruffié (2013). Op. cit., p.184.